



Quel risque pour vol de voiture

Par **reveuse588**, le **11/10/2012 à 14:28**

Bonjour, ma fille de 15A est montée ds la voiture de l'ami de son petit copain qui a piqué les clés de sa mère que risque-t-elle étant donné qu'il y a eu un accident sur la voiture et que celle-ci est détruite et que la mère a porté plainte pour vol car c'est le petit ami de ma fille qui conduisait ils ont tous les 3 quinze ans

Par **citoyenalpha**, le **12/10/2012 à 13:08**

Bonjour, l'article 311.12 du code pénal dispose que ne peut donner lieu à des poursuites pénales le vol commis par une personne :
1° Au préjudice de son ascendant ou de son descendant ;
2° Au préjudice de son conjoint, sauf lorsque les époux sont séparés de corps ou autorisés à résider séparément.
Les dispositions du présent article ne sont pas applicables lorsque le vol porte sur des objets ou documents indispensables à la vie quotidienne de la victime, tels que des documents d'identité, relatifs au titre de séjour ou de résidence d'un étranger, ou des moyens de paiement.
En conséquence si l'ami du petit ami de votre fille a pris les clés de la voiture de son ascendant, selon vos propos, la plainte pour vol ne saurait aboutir.
Des poursuites civiles pourront être intentées contre le conducteur responsable de l'accident.
Restant à votre disposition